
COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION

Le 11 mai 2016 le comité supérieur de concertation 166 a eu lieu avec, à l'ordre du jour, les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

ANALYSE DE RISQUES SPN

L'analyse de risques des modalités de vérification des grands navires de mer a été effectuée. Les recommandations seront intégrées dans le plan d'action annuel et le plan global de prévention.

NOTE RELATIVE AUX "MISSIONS A L'ETRANGER"

Il s'agit d'une révision de la note de 2013. Les adaptations concernent principalement de nouveaux noms d'unités et des modifications au niveau de la réglementation en matière de l'usage de cartes de crédit. Une logique chronologique a également été intégrée dans la rédaction de la note.

La note s'applique à tous les membres de la police fédérale chargés d'une mission à l'étranger. Cependant, des dérogations aux règles générales persistent au sein de quelques unités en raison du caractère spécifique des missions effectuées.

ANALYSE DE RISQUES INTEGREE – PRESENTATION

Ce point est reporté au comité supérieur de concertation du 18.05.2016.

RAPPORT ANNUEL CGWB

Nous avons formulé quelques remarques relatives au contenu, telles que le manque de données relatives aux travaux effectués par des tiers, aux contrôles techniques obligatoires et aux faits de violence commis par des tiers.

La version adaptée nous sera présentée.

FORMATION NON-MOCY

Puisqu'il s'agit d'une formation fonctionnelle ce sujet doit être soumis au comité de négociation. Néanmoins, nous formulons déjà quelques remarques relatives au contenu de la formation.

FORMATION MOCY

Même remarque que ci-dessus (formation non-mocy).



PROFILS DE FONCTION DGA

Le SLFP-Police estime qu'il n'est pas opportun de traiter le dossier relatif à la fonction de directeur DAH tant que le manque de personnel de base au sein des différentes unités de la DAH persiste.

PROFILS DE FONCTION DGJ

Nous marquons notre accord aux profils des fonctions d'exécution.

DIVERS

Déploiement de militaires – non respect des «règles d'engagement»

Il est demandé aux militaires d'effectuer des tâches qui relèvent des services de police. L'autorité reconnaît l'importance majeure de briefings précis et d'une communication claire. Le SLFP-Police demande que les directives données par la commissaire générale d'une part et par le commandement des services de la défense d'autre part soient cohérentes.

Point urgent : déploiement d'aspirants

Une fois de plus, nous rappelons à l'autorité que le déploiement d'aspirants en remplacement des agents pénitentiaires en grève ne peut être considéré comme une mission de stage.



Le SLFP-Police demande qu'une analyse de risques relative aux missions et prestations effectuées dans les prisons soit faite. De plus, le personnel de police n'est pas formé pour ce type de missions. Nous exigeons qu'un dossier d'agrément soit prévu.